

qu'il lui appartenait et que la croix ne devait pas être plantée sans sa permission. Par un stratagème des Français il fut embarqué dans un de leurs navires. Cartier essaya alors de lui faire comprendre que la croix avait été plantée "pour donner quelque marque et cognoissance pour pouvoir entrer en ce port". Puis il lui fit comprndre qu'il désirait mener en France deux de ses fils. Pour les engager à faire ce voyage, on revêtit chacun d'eux d'une chemise et d'un sayon de couleur ; on leur mit sur la tête une toque rouge et on leur passa au cou une chaîne de laiton. Les deux jeunes garçons satisfaits de leur accoutrement consentirent à suivre les Français. Le lendemain, les navires de Cartier sortaient de la baie de Pénouïl.

La croix plantée par Cartier à Gaspé est, à proprement parler, le premier monument commémoratif élevé au Canada.

Cette croix n'eut pas, il est bien probable, une longue existence. Dès après le départ de Cartier, les Sauvages, qui l'avaient vu élever avec déplaisir, durent la détruire.

P.-G. R.

QUESTIONS

Dans son "Plan général de l'état présent des missions du Canada fait en l'année 1683", Mgr de Laval écrit :

"Monsieur Basset prêtre âgé de 35 ans venu de France en l'année 1674 dessert la seigneurie de Repentigny, *Villy* l'île de Jésus et Saint-Sulpice."

Puis il ajoute :

"*Villy* est éloigné de Repentigny d'une lieue dans les terres et a une lieue et demie d'étendue habitée. Il y a 20 familles et 70 âmes. On y dit la messe dans une chapelle domestique."

Quel est aujourd'hui cet établissement de *Villy* ?

| X X X

—Je lis dans une plainte faite à la prévôté de Québec en 1744 qu'un individu but un *misérable* d'eau de vie. Quelle était cette mesure ?

RIX